

Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Mise à jour : août 2022

Organisme pilote

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

Destinataires / cibles

Collectifs d'agriculteurs ; il y a possibilité de diversifier les participants, au-delà des seuls agriculteurs, mais le collectif (personnalité morale) doit être composé d'une majorité d'agriculteurs.

Description synthétique et objectifs généraux

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs **reconnus par l'Etat** qui s'engagent dans un projet global et pluriannuel (au moins 3 ans) de transition agro-écologique, c'est-à-dire de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Les GIEE valorisent leurs travaux de Recherche et Développement (R&D) agricole, leurs documents et jeux de données produits sur la plateforme de la R&D agricole rd-agri.fr.

Les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) interviennent aux différentes étapes du GIEE :

- Emergence du projet : accompagnement d'un an afin que le collectif se construise et définisse son projet ;
- Reconnaissance du projet ;
- Animation du projet : financement par tranche de 3 ans pour animer et faire vivre le projet.

La reconnaissance en tant que GIEE peut constituer un critère de sélection prioritaire pour l'accès à certaines aides, ou en permettre la majoration (en particulier : aides à l'investissement dans le cadre de certains plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ; aides à l'installation dans le cadre de la dotation jeune agriculteur).

Période / récurrence

Chaque année des collectifs peuvent rentrer dans le dispositif. Le projet d'un GIEE a une durée de vie d'au moins 3 ans.

Leviers de gestion durable de l'azote

Les GIEE inscrivent leur projet dans la logique d'une transition agro-écologique. Les thématiques sont choisies par le collectif et incluent souvent l'amélioration de la fertilisation, l'autonomie en azote ou encore l'implantation de légumineuses, qui contribuent indirectement à la diminution des fuites d'azote.

Modalités et critères de sollicitation

Les DRAAF lancent des appels à projet annuellement, plutôt en début d'année, qui se clôturent avant la fin du premier semestre, pour l'émergence, la reconnaissance, et l'animation des GIEE de leur région.

Pour en savoir plus...

Site du MASA

Présentation générale des GIEE :

<https://agriculture.gouv.fr/plus-de-12-000-exploitations-agricoles-engagees-dans-les-groupements-dinteret-economique-et>

Site dédié aux GIEE :

<https://collectifs-agroecologie.fr/>

Ce site propose notamment :

- La carte des projets :
<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/>
- Les contacts régionaux pour une information plus spécifique :
<https://collectifs-agroecologie.fr/contacts/contacts-regionaux/>

Plateforme de valorisation R&D agricole : <https://rd-agri.fr>